FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

RÈGLEMENT DES FORMATIONS FFKDA

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

ffkarate.fr

SAISON 2026-2027

Le mot du Président

Chères licenciées, chers licenciés,
Chers enseignants, dirigeants et acteurs de la formation,

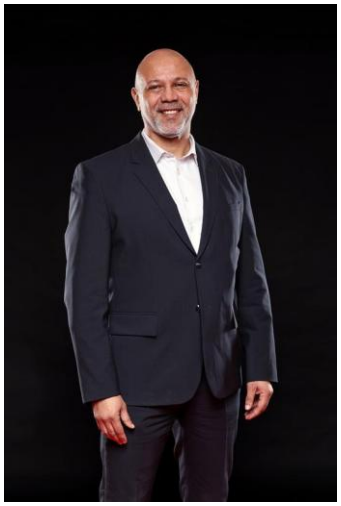

La formation constitue un enjeu majeur pour le développement de notre Fédération, la qualité de l'enseignement de nos disciplines et l'accompagnement de celles et ceux qui s'engagent quotidiennement au service de nos pratiquants.

Ce nouveau **Règlement des formations de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées** marque une nouvelle étape dans l'évolution de notre politique de formation. Il traduit notre volonté de proposer un cadre plus lisible, plus cohérent et mieux adapté aux réalités de nos clubs et de nos territoires.

Cette nouvelle édition accompagne notamment l'évolution de nos formations fédérales, avec des parcours repensés, des contenus renforcés et une organisation visant à mieux accompagner la progression de nos futurs enseignants. Elle rassemble également les principales dispositions permettant à chacun de mieux comprendre et construire son parcours de formation au sein de la Fédération.

Ce travail est le fruit d'une véritable démarche collective. Je tiens tout particulièrement à **remercier l'ensemble des Responsables Départementaux des Formations (RDF)** pour leur implication et leur contribution à l'élaboration de ce nouveau règlement. Leur expérience du terrain, leurs propositions et les nombreux échanges menés tout au long de cette réflexion ont largement participé à la construction de ce nouveau dispositif.

Je remercie également les formateurs, élus, cadres et collaborateurs fédéraux qui œuvrent chaque saison pour faire vivre nos formations sur l'ensemble du territoire.

À travers ce nouveau règlement, notre ambition demeure la même : **garantir une formation de qualité, accessible et adaptée aux besoins de nos clubs, tout en préparant les enseignants qui feront vivre et évoluer nos disciplines demain.**

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison 2026-2027.

Gilles CHERDIEU
Président de la Fédération Française de Karaté

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE....5
INTRODUCTION....6
PARCOURS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA FFKDA....7
I. LES FORMATIONS FÉDÉRALES D'ENSEIGNANT....8
1.1. Jeune Assistant Fédéral (JAF)....10
1.1.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation :....10
1.1.2. Objectifs de la formation :....10
1.1.3. Volume de la formation....10
1.1.4. Tableau d'activités et de compétences....11
1.1.5. Modalités d'évaluation....17
1.1.6. Validation de la formation....17
1.2. Le Brevet Fédéral d'Assistant (BFA)....19
1.2.1. Prérequis obligatoires à l'entrée :....19
1.2.2. Objectifs de la formation :....19
1.2.3. Tableau d'activités et de compétences....20
1.2.4. Modalités d'évaluation par bloc de compétences :....30
1.2.5. Ressources pédagogiques....33
1.3. Le Brevet Fédéral d'Instructeur (BFI)....35
1.3.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation :....35
1.3.2. Objectifs de la formation :....35
1.3.3. Tableau d'activitiés et de compétences....36
1.3.4. Modalités d'évaluation par bloc de compétences....47
1.3.5. Ressources pédagogiques....50
1.4. Le certificat de Body Karate....51
1.4.1. Prérequis :....51
1.4.2. Objectifs....51
1.4.3. Volume de la formation....51
1.4.4. Planification de la formation....52
1.4.5. Referentiel de la formation....54
1.4.6. Validation de la formation....58
II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE....59
2.1. LE TFP « MONITEUR PROFESSIONNEL KARATE, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES »....59
2.1.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation....59
2.1.2. Objectifs....59

2.1.3. Organisation de la formation 60
2.1.4. Volume de la formation ..... **Erreur ! Signet non défini.**
III. LES DIPLOMES D'ETAT 61
3.1. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, mention « karaté, Wushu et Disciplines Associés » (BPJEPS) 61
3.1.1. Prérequis (à l'entrée en formation) 61
3.1.2. Objectifs 61
3.1.3. Volume et contenu 61
3.1.4. Modalités d'inscription 62
3.2. Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports mention « karaté et Disciplines Associés » (DEJEPS) 63
3.2.1. Prérequis (à l'entrée en formation) 63
3.2.2. Objectifs 63
3.2.3. Volume et contenu 63
3.2.4. Modalités d'évaluation 64
3.2.5. Modalités d'inscription 64
3.3. Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports Mention « karaté et Disciplines Associés » (DESJEPS) 65
3.3.1. Prérequis à l'entrée en formation 65
3.3.2. Objectifs 65
3.3.3. Volume et contenu 65
3.3.4. Modalités d'évaluation 66
IV. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : VAE 67
4.1. Présentation 67
4.2. DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE POUR LE TFP MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES 67
4.3. DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE POUR LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS D'ETAT 68
V. LES FORMATIONS NATIONALES CONTINUES 69
Annexe A : Les attestations 69
Annexe B : Les financements de formation 69
Annexe C : Les diplômes de secourisme 69
Annexe D : Le sommaire des capsules vidéos 69

PRÉAMBULE

Le présent règlement s'applique à toute personne inscrite à une action de formation organisée par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) et/ou ses organes déconcentrés (Ligues régionales et Comités départementaux) dans le cadre des diplômes et certificats fédéraux.

L'inscription à une action de formation, matérialisée par la signature du bulletin d'inscription ou par la validation électronique de l'inscription sur *SIKADA Inscriptions* accompagnée du paiement de la session, vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout stagiaire est tenu(e) d'en respecter l'ensemble des dispositions pendant toute la durée de la formation. Celles-ci concernent notamment les règles de fonctionnement de la formation.

Tout Responsable Départemental des Formations (RDF), garant de la mise en oeuvre de proximité du présent règlement, est tenu d'en respecter le contenu, tant sur le volume horaire que sur les contenus de formations et évaluations à déployer.

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa politique de développement et de professionnalisation de la formation fédérale, la FFKDA a engagé, au cours de la saison 2025-2026, une réflexion globale sur l'évolution de son plan de formation.

Cette démarche, menée pendant plus d'une année en étroite concertation avec l'ensemble des Responsables Départementaux de Formation (RDF), acteurs essentiels de la formation sur le terrain, a permis de faire émerger un projet partagé répondant aux besoins exprimés par les clubs, les enseignants et les organes déconcentrés.

Les travaux réalisés ont conduit à une réorganisation du parcours des diplômes fédéraux, reposant notamment sur :

- un renforcement des volumes horaires de formation ;
- une évolution et un enrichissement des contenus pédagogiques ;
- le développement de ressources numériques et d'outils pédagogiques harmonisés
- une meilleure progressivité des compétences attendues à chaque niveau de certification.

Ces évolutions ont pour objectif de renforcer la qualité de l'encadrement fédéral, de mieux accompagner les futurs enseignants dans leurs missions et de garantir une formation toujours plus adaptée aux réalités du terrain et aux attentes des pratiquants.

Maintien des droits acquis

Les titulaires des diplômes fédéraux délivrés avant l'entrée en vigueur du présent règlement conservent l'ensemble des prérogatives attachées à leur diplôme. Les nouvelles dispositions applicables à compter de la saison 2026-2027 concernent uniquement les formations organisées à partir de cette date et **ne remettent pas en cause les droits acquis par les diplômés des sessions antérieures**

PARCOURS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA FFKDA

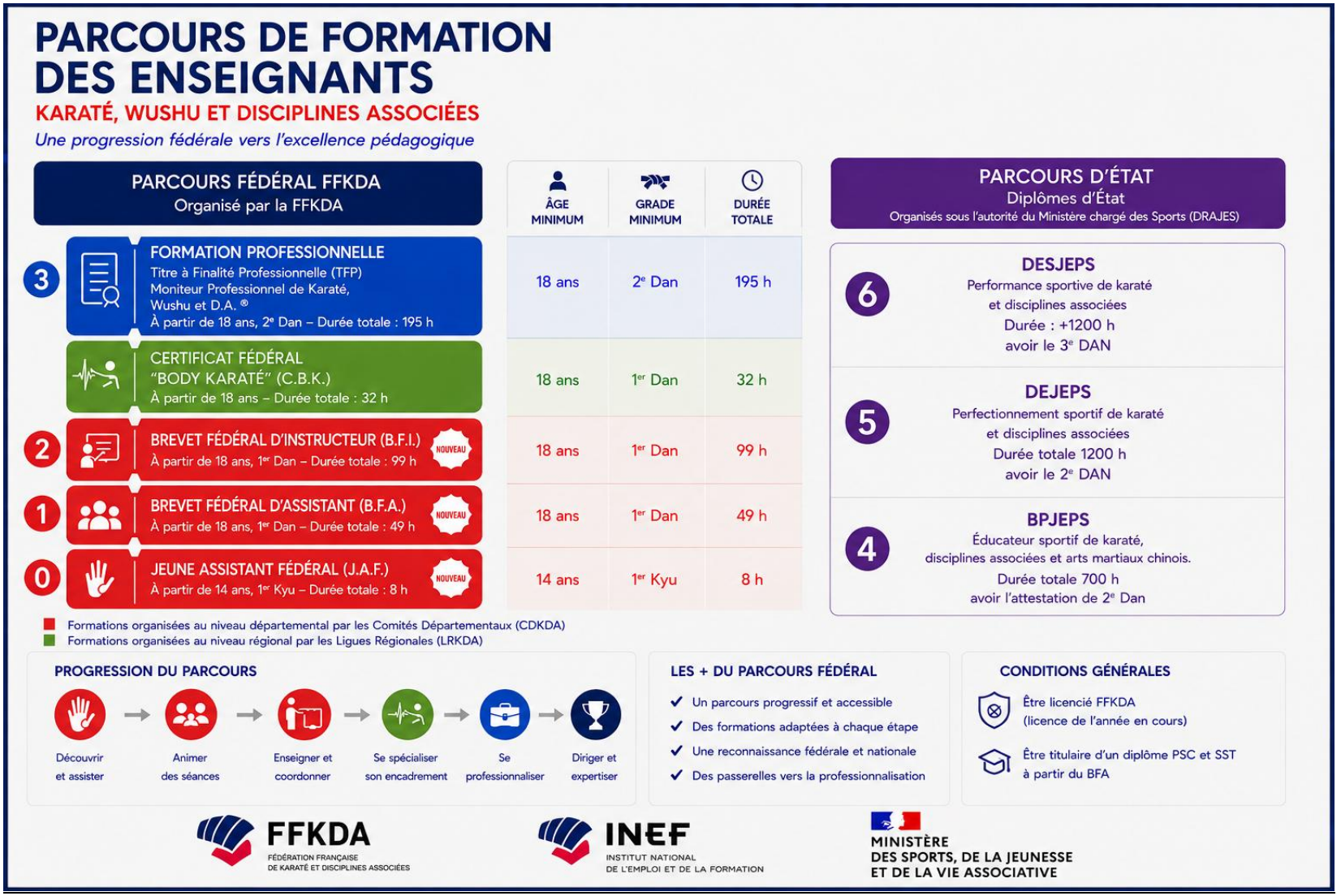

I. LES FORMATIONS FÉDÉRALES D'ENSEIGNANT

Les formations fédérales d'enseignant sont organisées par les Responsables Départementaux des Formations (RDF) des Comités Départementaux de la Fédération Française de Karaté et disciplines associées (CDK). Chaque candidat est tenu de suivre sa formation et de se présenter aux épreuves certificatives au sein du CDK dont dépend son club. Toute demande de formation dans un autre comité départemental doit faire l'objet d'une demande de dérogation préalable, soumise à l'accord des responsables de formation concernés.

FFK
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE KARATÉ

JEUNE ASSISTANT FÉDÉRAL

Karaté et disciplines associées

RÉFÉRENTIEL

d'activités et de compétences

Descriptif, objectifs et prérequis de la formation.
Formation d'enseignant de la Fédération Française de Karaté

ORGANISATION EN BLOCS DE COMPÉTENCES (8 heures)

BC1 Initiation à la mise en œuvre d'exercices en sécurité

BC2 Initiation à l'environnement associatif et fédéral

BC3 Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne

1.1. Jeune Assistant Fédéral (JAF)

La formation de Jeune Assistant Fédéral (JAF) constitue constitue un premier pas dans l'enseignement et l'encadrement de la pratique, qu'il s'agisse d'un jeune licencié par l'âge ou d'un pratiquant faisant ses premiers pas dans l'enseignement, en lui permettant de découvrir progressivement le rôle d'assistant auprès d'un instructeur.

1.1.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation :

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- ✓ être agé de **14 ans minimum** ;
- ✓ être titulaire au minimum du grade de **ceinture marron** ou équivalent;
- ✓ être titulaire de **deux licences FFKDA**, dont celle de la saison en cours ;
- ✓ fournir une **autorisation parentale pour les pratiquants mineurs**.

1.1.2. Objectifs de la formation :

- Initier à l'enseignement, aider à encadrer des séances de karaté et disciplines associées ;
- Sensibiliser au fonctionnement du club ;
- Favoriser la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.
- Permettre l'accès au dispositif **« jeune coach »**.

1.1.3. Volume de la formation

Jeune Assistant Fédéral	
Bloc de compétences	**Volume horaire en présentiel**
BC1 : Initiation à la mise en œuvre d'exercies en sécurité	4h
BC2 : Initiation à l'environnement associatif et fédéral	3h
BC3 : Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne	1h
Volume total de formation en centre :	8h
Coût de la formation : 30 euros	

1.1.4. Tableau d'activités et de compétences

Bloc de compétences n°1 : Initiation à la mise en œuvre d'exercices en sécurité (4h)

Clé de lecture

01 ACTIVITÉ	02 COMPÉTENCE	03 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Ce qui est réellement réalisé en "situation métier".	L'action maîtrisée	Les moyens utilisés par le formateur pour faire acquérir les compétences visées

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°1

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A1	Participer à la mise en œuvre d'exercices en sécurité	Mise en œuvre d'un exercice simple auprès des pratiquants, dans le respect des consignes pédagogiques et de sécurité données par l'instructeur.

A1 Participer à la mise en œuvre d'exercices en sécurité (4h)

Une intervention pédagogique observable, inclusive et maîtrisée sur le plan de la sécurité.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A1.1 Mettre en place et accompagner un exercice simple sous la responsabilité de l'instructeur *Mise en œuvre d'un exercice auprès des pratiquants, dans le respect des consignes pédagogiques et de sécurité données par l'instructeur.*	C1.1 Comprendre et respecter les consignes données par l'instructeur pour mettre en place l'exercice.. C1.2 Présenter des consignes simples aux pratiquants et vérifier leur bonne compréhension. C1.3 Veiller au respect des règles de sécurité pendant l'exercice et alerter l'instructeur en cas de difficulté.	• Formation en présentiel (4h)

Bloc de compétences n°2 : Initiation à l'environnement associatif et fédéral (3h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°2

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A2	Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club	Comprendre les bases du fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.

A2 Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club (3h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A2.1 Identifier les acteurs et le fonctionnement du club *Connaissance de l'organisation du club, de ses acteurs et de leurs rôles.*	C2.1 Connaître les acteurs et leurs rôles au sein du club C2.2 Identifier les instances et les principales modalités de fonctionnement de l'association.	• Formation en présentiel (2h)
A.2 Inscrire son action dans le fonctionnement du club *Intégration de son activité dans l'organisation et les orientations du club.*	C2.3 Situer son rôle et ses responsabilités en tant qu'enseignant C2.4 Collaborer avec les dirigeants, enseignants, assistants et bénévoles dans le respect du rôle de chacun	• Formation en présentiel (1h)

Bloc de compétences n°3 : Initiation à la participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°3

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A3	Découvrir et participer à la vie fédérale et citoyenne	La découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération.

A3 Découvrir et participer à la vie fédérale et citoyenne (1h)

La découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A3.1 Identifier l'organisation fédérale, ses principaux acteurs et les valeurs associées à la pratique *Découverte de l'environnement fédéral à travers une participation active à ses actions, dans le respect des valeurs et des règles de la Fédération*	C3.1 Identifier les principaux niveaux d'organisation et acteurs de la Fédération. C3.2 Repérer les principales actions et possibilités de participation à la vie fédérale. C3.2 Identifier les valeurs éducatives, citoyennes et éthiques portées par la Fédération.	• Formation en présentiel (1h)

1.1.5. Modalités d'évaluation

La validation de la formation repose sur les conditions suivantes :

- la participation à l'intégralité de la formation ;
- des évaluations formatives réalisées tout au long de la journée.

1.1.6. Validation de la formation

Le Responsable Départemental des Formations (RDF) centralise les résultats et les évaluation des candidats. Il transmet au comité départemental le bordereau de résultats ainsi que les informations nécessaires à la validation. Après validation des résultats, le comité départemental établit et délivre les diplômes de Jeune Assistant Fédéral (JAF) aux candidats admis de manière dématérialisée.

FFK
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE KARATÉ

BREVET FÉDÉRAL D'ASSISTANT

Karaté et disciplines associées

RÉFÉRENTIEL

d'activités et de compétences

Descriptif, objectifs et prérequis de la formation.
Formation d'enseignant de la Fédération Française de Karaté

ORGANISATION EN BLOCS DE COMPÉTENCES (49 heures)

BC1	Préparation et animation d'activités en sécurité en rendant compte à l'instructeur
BC2	Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
BC3	Participation à la vie fédérale et citoyenne

1.2. Le Brevet Fédéral d'Assistant (BFA)

La formation au Brevet Fédéral d'Animateur (BFA) vise à acquérir les compétences essentielles pour préparer, encadrer et animer des séances de karaté et disciplines associées en toute sécurité, tout en s'intégrant dans la vie du club et l'environnement fédéral. Le titulaire du BFA intervient en appui de l'instructeur, qu'il assiste dans l'encadrement des pratiquants et auquel il rend compte de ses activités.

1.2.1. Prérequis obligatoires à l'entrée :

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- ✓ être âgé de **18 ans minimum** ;
- ✓ être titulaire du grade **de 1er Dan**, Duan ou Dang minimum ;
- ✓ être titulaire de **la licence fédéral FFKDA** de la saison en cours ;
- ✓ être titulaire d'un **diplôme de secourisme** reconnu ou équivalent.

1.2.2. Objectifs de la formation :

- Préparer et animer des situations pédagogiques adaptées aux caractéristiques et au niveau des pratiquants.
- Encadrer la pratique en garantissant la sécurité des pratiquants et le respect des consignes.
- Assister l'instructeur dans la conduite des activités pédagogiques et s'inscrire dans l'organisation de l'enseignement au sein du club.
- Rendre compte de son activité à l'instructeur et contribuer à l'adaptation des interventions pédagogiques.

BREVET FEDERAL D'ASSISTANT	
MODALITES PEDAGOGIQUES	**VOLUME HORAIRES**
Préformation (à distance)	10 heures
Formation en centre (présentiel)	24 heures
Formation Ouverte A Distance	5 heures
Participation Fédérale (stage)	10 heures
TOTAL VOLUME HORAIRE	**49 heures**
COUT TOTAL DE LA FORMATION	**100 €**

1.2.3. Tableau d'activités et de compétences

Le volume total de la formation est de 49 heures, répartis en 3 blocs de compétences.

Clé de lecture

01 ACTIVITÉ	02 COMPÉTENCE	03 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Ce qui est réellement réalisé en "situation métier".	L'action maîtrisée	Les moyens utilisés par le formateur pour faire acquérir les compétences visées

Bloc de compétences n°1 : Préparation et animation d'activités en sécurité en rendant compte à l'instructeur (27h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°1

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A1	**Préparer, adapter et sécuriser les séances**	Faire apprendre, réguler les situations pédagogiques et garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
A2	**Animer des séances de karaté et disciplines associées**	Animer un groupe, transmettre des savoirs techniques et pédagogiques, et maintenir une dynamique de pratique sécurisée et motivante pour favoriser l'apprentissage
A3	**Rendre compte de son action pédagogique à l'instructeur**	Assurer le suivi de son intervention en rendant compte à l'instructeur afin de contribuer à l'adaptation et à la qualité de l'encadrement des pratiquants.

A1 Préparer, adapter et sécuriser les séances (17h)

Une intervention pédagogique observable, inclusive et maîtrisée sur le plan de la sécurité.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A1.1 Accueillir le groupe et installer le cadre de pratique *Accueil, vérifications préalables, présentation des objectifs et règles, mise en activité progressive.*	C1.1 Accueillir les pratiquants et vérifier les conditions de participation afin de repérer toute information susceptible d'influer sur la séance ; C1.2 Présenter les objectifs, consignes et règles de sécurité en vérifiant leur compréhension afin de créer un cadre clair et responsabilisant ; C1.3 Installer un climat respectueux et inclusif afin de favoriser l'engagement, la coopération et la confiance des pratiquants.	• Formation en présentiel (2h)
A1.2 Conduire les apprentissages techniques et pédagogiques *Démonstration, explication, observation, correction, gestion du rythme et des interactions.*	C1.4 Mobiliser plusieurs méthodologies pédagogiques (expositive, interrogative, active et expérientielle, démonstrative, ...) en utilisant un vocabulaire adapté afin de rendre les attendus compréhensibles ; C1.5 Observer les réalisations et identifier les écarts significatifs afin de fournir des corrections individualisées et immédiatement mobilisables ; C1.6 Réguler le rythme, les consignes et les situations pédagogiques selon les réponses du groupe afin de maintenir l'engagement et la progression.	• Formation en présentiel (4h)
A1.3 Adapter l'enseignement aux différents publics *Différenciation pour enfants, adolescents, adultes, seniors et personnes en situation de handicap.*	C1.7 Adapter les objectifs, consignes, rythmes et critères de réussite aux caractéristiques des pratiquants afin de soutenir une progression accessible à chacun ; C1.8 Mettre en place des aménagements raisonnables, notamment pour les personnes en situation de handicap, afin de garantir leur participation dans des conditions sécurisées ; C1.9 Gérer l'hétérogénéité du groupe par des organisations différenciées afin de préserver une dynamique collective et des apprentissages individualisés.	• Formation en présentiel (4h) • Formation Ouverte à Distance (3h)
A1.4 Garantir la sécurité des pratiquants et intervenir en cas d'incident *Surveillance, prévention des comportements à risque, arrêt ou adaptation de l'activité, conduite à tenir.*	C1.10 Intégrer les notions d'anatomie et de physiologie nécessaires à la pratique du karaté et des disciplines associées afin de prévenir les blessures éventuelles ; C1.11 Appliquer et faire respecter les règles de sécurité tout au long de la séance afin de prévenir les accidents et de protéger les pratiquants et les tiers ; C1.12 Repérer les signes de fatigue, de douleur ou de comportement à risque afin d'adapter ou d'interrompre une situation sans délai ; C1.13 Intervenir de manière proportionnée en cas d'incident ou d'accident, en mobilisant les procédures d'alerte et de secours, afin de limiter les conséquences.	• Formation en présentiel (4h)

A2 Animer des séances de karaté et disciplines associées (5h)

Un assistant à la posture motivante, favorisant l'acquisition des savoirs.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A2.1 **Présenter et mettre en activité les pratiquants** *Présenter les objectifs et les consignes afin d'organiser une mise en activité rapide et adaptée des pratiquants.*	C2.1 Présenter les objectifs et le déroulement de la séance en adaptant son discours aux caractéristiques et au niveau des pratiquants ; C2.2 Donner et reformuler des consignes claires, concises et adaptées afin de permettre une mise en activité rapide ; C2.3 Réaliser ou faire réaliser des démonstrations techniques en mettant en évidence les critères essentiels de réalisation et de réussite.	• Formation en présentiel (1h)
A2.2 **Conduire et dynamiser la pratique du groupe** *Animation des situations d'apprentissage afin de maintenir l'engagement, la motivation et la progression des pratiquants.*	C2.4 Adopter une posture, un placement et une communication favorisant l'attention, l'engagement et la motivation des pratiquants ; C2.5 Adapter les situations, les consignes, les groupes ou le niveau de difficulté en fonction des réactions et des capacités des pratiquants ; C2.6 Apporter des corrections et des feedbacks adaptés afin de favoriser la progression.	• Formation en présentiel (3h)
A2.3 **Réguler la séance et garantir les conditions de pratique favorables à l'apprentissage** *Adaptation du déroulement de la séance pour garantir la sécurité, la qualité de la pratique et des conditions favorables à l'apprentissage.*	C2.7 Veiller au respect des règles et des consignes de sécurité tout au long de la séance ; C2.8 Identifier les situations ou comportements susceptibles de perturber la pratique et intervenir de manière adaptée ; C2.9 Mobiliser et coordonner, le cas échéant, les assistants en leur attribuant des rôles et des consignes adaptés.	• Formation en présentiel (1h)

A3 Rendre compte de son action pédagogique à l'instructeur (5h)

Le bilan et le partage des éléments utiles de son intervention afin de contribuer au suivi des pratiquants et à l'amélioration de sa pratique pédagogique.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A3.1 Procéder au bilan de son action pédagogique *Analyse simple du déroulement de son intervention afin d'identifier les éléments utiles à transmettre à l'instructeur*	C3.1 Identifier les points positifs et les difficultés rencontrées lors de son intervention ; C3.2 Repérer les réactions et difficultés significatives rencontrées par les pratiquants ; C3.3 Identifier les écarts entre les consignes données par l'instructeur et le déroulement réel de l'activité.	• Formation en présentiel (1h)
A3.2 Rendre compte de son activité à l'instructeur *Transmission à l'instructeur des informations utiles sur le déroulement de l'activité et les pratiquants.*	C3.4 Présenter à l'instructeur les activités réalisées et leur déroulement ; C3.5 Créer des outils et moyens de communication pour rendre compte à l'instructeur (réunions, fiches navette, ...) ; C3.6 Transmettre les observations utiles concernant les pratiquants et les situations rencontrées ; C3.7 Signaler les difficultés, incidents ou situations particulières observés au cours de l'activité.	• Formation en présentiel (2h)
A3.3 Adapter son intervention à partir des retours de l'instructeur *Prise en compte des consignes et conseils de l'instructeur pour améliorer ses interventions.*	C3.8 Communiquer avec l'instructeur sur le déroulement de son intervention afin de bénéficier de son accompagnement pédagogique ; C3.9 Identifier les ajustements à apporter à son intervention ; C3.10 Mettre en œuvre les consignes et adaptations proposées par l'instructeur lors des activités suivantes.	• Formation en présentiel (2h)

Bloc de compétences n°2 : Connaissance de l'environnement associatif et fédéral (12h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°2

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A4	**Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club**	Comprendre le fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.
A5	**Se situer dans l'organisation fédérale et mobiliser ses ressources**	Comprendre l'organisation fédérale afin d'identifier et mobiliser les ressources utiles à son activité et aux pratiquants.
A6	**Promouvoir les valeurs et l'éthique fédérales**	Adopter et transmettre les valeurs fédérales afin de favoriser une pratique respectueuse, inclusive et responsable

A4 Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club (4h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A4.1 Identifier les acteurs et le fonctionnement du club *Connaissance de l'organisation du club, de ses acteurs et de leurs rôles.*	C4.1 Connaître les acteurs et leurs rôles au sein du club ; C4.2 Identifier les instances et les principales modalités de fonctionnement de l'association.	• Préformation (1h) • Formation Ouverte à Distance (1h)
A4.2 Inscrire son action dans le fonctionnement du club *Intégration de son activité dans l'organisation et les orientations du club.*	C4.3 Situer son rôle et ses responsabilités en tant qu'enseignant ; C4.4 Collaborer avec les dirigeants, enseignants, assistants et bénévoles dans le respect du rôle de chacun.	• Préformation (1h)
A4.3 Participer à la vie associative du club *Implication dans les temps forts, projets et actions de la vie du club.*	C4.5 Contribuer aux actions et temps forts organisés par le club ; C4.6 Relayer auprès des pratiquants les informations utiles à la vie du club.	• Préformation (1h)

A5 Se situer dans l'organisation fédérale et mobiliser les ressources (4h)

Comprendre l'organisation de la Fédération, ses acteurs et son fonctionnement afin de maîtriser son environnement de pratique.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A5.1 Identifier l'organisation et les acteurs fédéraux *Connaissance de l'organisation fédérale, de ses structures et de ses principaux acteurs*	C5.1 Identifier les différents échelons et structures de l'organisation fédérale ; C5.2 Identifier les rôles des principaux acteurs et instances fédérales.	• Préformation (2h)
A5.2 Mobiliser les ressources et dispositifs fédéraux *Utilisation adaptée des outils, ressources et dispositifs proposés par la fédération*	C5.3 Identifier les outils, services et dispositifs proposés par la Fédération ; C5.4 Utiliser les ressources fédérales adaptées aux besoins de son activité et des pratiquants.	• Préformation (1h)
A5.3 Accompagner le pratiquant dans son parcours fédéral *Accompagnement du licencié dans les différentes étapes et possibilités de son parcours fédéral.*	C5.5 Informer les pratiquants sur les possibilités de parcours au sein de la Fédération ; C5.6 Orienter les pratiquants vers les dispositifs et interlocuteurs adaptés à leur projet.	• Préformation (1h)

A6 Promouvoir les valeurs et l'éthique fédérales (4h)

Adopter et transmettre les valeurs fédérales afin de favoriser une pratique respectueuse, inclusive et responsable

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A6.1 Transmettre les valeurs fédérales aux licenciés *Promotion des valeurs, principes et comportements portés par la fédération.*	C6.1 Identifier les valeurs éducatives, citoyennes et éthiques portées par la Fédération ; C6.2 Sensibiliser les pratiquants à ces valeurs dans le cadre de la pratique.	• Préformation (1h)
A6.2 Favoriser un environnement respectueux et inclusif *Création d'un cadre de pratique fondé sur le respect, l'inclusion et la bienveillance.*	C6.3 Adopter une posture exemplaire et conforme aux valeurs fédérales ; C6.4 Favoriser des comportements respectueux, inclusifs et responsables au sein du groupe.	• Préformation (1h)
A6.3 Prévenir les comportements contraires à l'éthique *Vigilance face aux comportements inappropriés et aux atteintes aux principes éthiques.*	C6.5 Repérer les comportements ou situations contraires aux valeurs et à l'éthique fédérales, ainsi que tous les types de violences (physiques, morales, psychologiques, sexuelles, ...) ; C6.6 Intervenir ou alerter de manière adaptée dans le respect de son rôle et des procédures applicables (Article 40, plateforme signalement FFK, Signalsports, ...) ?	• Préformation (2h)

Bloc de compétences n°3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (10h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°3

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A7	Participer à un stage d'arbitrage ou de juge départemental	Comprendre le fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.
A8	Participer à un évènement fédéral officiel	Comprendre l'organisation fédérale afin d'identifier et mobiliser les ressources utiles à son activité et aux pratiquants.

A7 Participer à un stage d'arbitrage ou de juge départemental (5h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A7.1 Mobiliser les règles d'arbitrage dans son enseignement *L'intégration des règles d'arbitrage dans l'enseignement..*	C7.1 Identifier les principales règles applicables aux situations de pratique ; C7.2 Intégrer les critères d'arbitrage et de jugement dans les situations pédagogiques ; C7.3 Expliquer les règles aux pratiquants afin de favoriser leur compréhension et leur autonomie.	• Formation en stage (3h)
A7.2 Développer une posture de décision et de communication *Une prise de décision objective et une communication adaptée.*	C7.4 Prendre une décision à partir de faits et de critères observables ; C7.5 Communiquer une décision ou une consigne de manière claire et adaptée ; C7.6 Adopter une posture impartiale, maîtrisée et respectueuse dans ses interventions.	• Formation en stage (2h)

A8 Participer à un évènement fédéral officiel (5h)

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A8.1 Accompagner les pratiquants dans le cadre d'un évènement fédéral *Soutien des pratiquants dans leur participation à un événement fédéral.*	C8.1 Adopter une posture d'accompagnement adaptée avant, pendant et après l'événement ; C8.2 Informer les pratiquants sur le déroulement et les règles de l'événement.	• Formation en stage (3h)
A8.2 Exploiter l'expérience fédérale dans son activité d'instructeur *Le réinvestissement de l'expérience fédérale dans l'activité d'enseignement.*	C8.3 Identifier les enseignements utiles issus de la participation à l'événement ; C8.4 Réinvestir les situations observées pour enrichir sa pratique pédagogique.	• Formation en stage (2h)

1.2.4. Modalités d'évaluation par bloc de compétences :

BREVET FÉDÉRAL D'ASSISTANT – BLOC DE COMPÉTENCES N°1

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Épreuve certificative du BC1 — Préparation et animation d'activités en sécurité en rendant compte à l'instructeur
L'évaluation permet d'apprécier la capacité du candidat à préparer et animer une situation pédagogique simple et sécurisée, puis à rendre compte de son intervention à l'instructeur.
Les grilles d'évaluation sont transmises par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation à chaque Responsable Départemental des Formations.

ÉTAPES	DURÉE	MODALITÉS	FINALITÉS
1. Préparation d'une fiche de séance	30 min maximum	À partir d'un **thème et de consignes définis**, le candidat prépare une fiche de séance pédagogique destinée à un public identifié. Il précise l'objectif, l'organisation, les consignes, les critères de réussite et les principales règles de sécurité.	**Évaluer la capacité du candidat à préparer fiche de séance pédagogique et sécurisée**, en respectant le cadre et les consignes fixés par l'instructeur.
2. Animation de la séance	20 min maximum	Les candidats sont répartis en groupes homogènes. Le candidat désigné anime la séance préparée en amont, le jury un ou plusieurs extraits de la séance. Les autres candidats constituent le public test, (5 « plastrons » à minima), le responsable de l'épreuve réparti les candidats en interdisciplinarité ou de manière homogène en fonction du nombre et des profils.	**Évaluer la capacité du candidat à conduire et animer une séance pédagogique**, à transmettre des contenus adaptés, à réguler son intervention et à garantir des conditions de pratique sécurisées.
3. Compte rendu à l'instructeur / entretien	10 min maximum	À l'issue de l'animation, le candidat présente au jury, placé dans le rôle de l'instructeur, un **bilan synthétique de son intervention** : Déroulement, difficultés rencontrées, observations sur les pratiquants et adaptations envisagées. Le jury complète ce compte-rendu par un entretien autour de la production globale.	Évaluer la capacité du candidat **à rendre compte de son intervention,** à identifier les éléments significatifs et à prendre en compte les retours de l'instructeur pour faire évoluer sa pratique.

COMPOSITION DU JURY	**Chaque jury est composé de 2 évaluateurs.** Les évaluateurs sont titulaires du CQP, du TFP Moniteur Professionnel ou d'un diplôme de niveau supérieur.
CONTENUS ÉVALUÉS	Planification et conception d'exercices · adaptation au public · animation pédagogique · sécurité des pratiquants · analyse de sa pratique
VALIDATION	Le candidat valide l'épreuve lorsque la majorité des compétences est validée **et que l'ensemble des compétences liées à la sécurité est acquis.**

BREVET FÉDÉRAL D'ASSISTANT – BLOC DE COMPÉTENCES N°2

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Épreuve certificative du BC2 — Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
L'évaluation porte sur la maîtrise des notions essentielles relatives au fonctionnement du club, à l'organisation fédérale, aux ressources de la Fédération ainsi qu'aux valeurs et à l'éthique fédérales.
Les grilles d'évaluation sont transmises par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation à chaque Responsable Départemental des Formations.

ÉTAPES	DUREE	MODALITÉS	FINALITÉ
1. QCM d'auto-évaluation	30 min maximum	Un QCM d'auto-évaluation est réalisé à partir des supports de préformation transmis aux candidats en amont du début de la formation.	Permettre au candidat de se situer sur les connaissances attendues et identifier les notions nécessitant une révision.
2. Correction collective et interactive	2h maximum	Le QCM est corrigé collectivement avec le formateur responsable. Les questions et leurs réponses servent de support à une reprise interactive des notions essentielles du bloc de compétences.	Consolider les connaissances, expliciter les réponses attendues et permettre aux candidats de questionner les notions insuffisamment maîtrisées.
3. QCM d'évaluation	30 min maximum	Lors de la séance suivante, le candidat répont à un QCM d'évaluation. Celui-ci est corrigé et fait l'objet d'une notation.	Vérifier individuellement l'acquisition des connaissances essentielles du BC2.

COMPOSITION DU JURY	**Chaque jury (correcteur) est composé de 1 à 5 évaluateurs/correcteurs.** Les évaluateurs/correcteurs sont titulaires du DIF ou BFI, CQP ou TFP Moniteur Professionnel ou d'un diplôme de niveau supérieur.
CONTENUS ÉVALUÉS	**Les connaissances constitutives du BC2** Fonctionnement et acteurs du club · organisation et acteurs fédéraux · ressources et dispositifs fédéraux · parcours du pratiquant · valeurs, éthique, inclusion et prévention des comportements contraires à l'éthique.
VALIDATION	**QCM d'évaluation final** La validation du bloc repose sur le résultat obtenu au QCM final selon le seuil de réussite défini par la Fédération.

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

BREVET FÉDÉRAL D'ASSISTANT – BLOC DE COMPÉTENCES N°3

Modalité d'évaluation

Participation à l'environnement de compétitions officielles ou de manifestations fédérales, à l'échelon départemental, régional ou national.

COMPÉTITION OFFICIELLE

- Aide à la logistique.
- Enregistrement et pesée des compétiteurs.
- Comptabilisation des points des compétiteurs.
- Suivi de l'avancée des poules et des tableaux.
- Initiation aux logiciels de gestion des compétitions : Wyniwyg, Artymédia.

ÉVÈNEMENT FÉDÉRAL

- Aide à la logistique.
- Accueil des participants.
- Enregistrement des stagiaires.
- Aide au déroulement de l'évènement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Préparation et installation de la salle
- Accueil et émargement des participants
- Appui logistique pendant l'Assemblée Générale
- Rangement et clôture de l'évènement

STAGE D'ARBITRAGE OU DE JUGE

- Participation aux temps théoriques consacrés aux règles d'arbitrage ou de jugement.
- Observation du rôle, du placement et des interventions des arbitres ou juges.
- Mise en situation pratique d'arbitrage ou de jugement sous la supervision des formateurs.
- Application des règles essentielles et utilisation des gestes, signaux ou critères de décision adaptés à la discipline.

VALIDATION DE LA PARTICIPATION

Le responsable de formation gère le recueil des disponibilités des stagiaires et leurs inscriptions auprès des organisateurs.

À l'issue de la participation, il valide et signe les attestations complétées par les organisateurs sur la base du formulaire type, téléchargeable sur le site internet fédéral.
L'attestation est téléchargeable en Annexes du présent règlement.

1.2.5. Ressources pédagogiques

Les contenus pédagogiques, fiches techniques, capsules vidéo et supports de formation sont élaborés par le service INEF de la FFK.

Ils sont mis à disposition des Écoles Départementales de Formation via l'espace collaboratif des Responsables Départementaux de Formation afin de garantir une harmonisation des contenus sur l'ensemble du territoire.

N. B. : Le BFA ne peut pas être obtenu par le VAE

FFK
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE KARATÉ

BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR

Karaté et disciplines associées

RÉFÉRENTIEL

d'activités et de compétences

Descriptif, objectifs et prérequis de la formation.
Formation d'enseignant de la Fédération Française de Karaté

ORGANISATION EN BLOCS DE COMPÉTENCES (99 heures)

BC1	Conception, conduite et animation d'activités en sécurité
BC2	Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
BC3	Participation à la vie fédérale et citoyenne

1.3. Le Brevet Fédéral d'Instructeur (BFI)

Le Brevet Fédéral d'Instructeur (BFI) vise à former des instructeurs capables de concevoir, conduire et animer en autonomie des séances de karaté et disciplines associées en toute sécurité, en évaluant ses pratiquants et ses assistants. Le BFI développe des compétences pédagogiques, techniques et de connaissances fédérales indispensables à l'encadrement des pratiquants.

Le BFI répond aux besoins des enseignants souhaitant approfondir leurs compétences pédagogiques, techniques et organisationnelles. Il ouvre également droit à l'acquisition de points de bonification pour les examens de grades, conformément à la réglementation fédérale en vigueur.

1.3.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation :

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- ✓ être âgé de 18 ans minimum ;
- ✓ être titulaire du grade de 1er Dan, Duan ou Dang minimum ;
- ✓ être titulaire de la licence fédéral FFKDA de la saison en cours ;
- ✓ être titulaire d'un diplôme de secourisme reconnu ou équivalent.

1.3.2. Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le titulaire du Brevet Fédéral d'Instructeur sera capable de :

- Ouvrir un club ;
- Animer des séances en autonomie dans le respect des règles de sécurité ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants et des assistants du club
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie
- Planifier une saison, concevoir et conduire un enseignement à différents publics ;

SYNTHESE VOLUMENT HORAIRE - BREVET FEDERAL D'INSTRUCTEUR	
MODALITES PEDAGOGIQUES	**VOLUME HORAIRES**
Préformation (à distance)	10 heures
Formation en centre (présentiel)	52 heures
Formation Ouverte A Distance	7 heures
Participation Fédérale (stage)	10 heures
Formation en club (stage)	20 heures
TOTAL VOLUME HORAIRE	**99 heures**
COUT TOTAL DE LA FORMATION	**250 € (Titulaires du DAF/BFA : 150 €)**

1.3.3. Tableau d'activités et de compétences

Le volume total de la formation est de 99 heures, répartis en 3 blocs de compétences.

Clé de lecture

01 ACTIVITÉ	02 COMPÉTENCE	03 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Ce qui est réellement réalisé en "situation métier".	L'action maîtrisée	Les moyens utilises par le formateur pour faire acquérir les compétences visées

Bloc de compétences n°1 : Conception, conduite et animation d'activités en sécurité (58h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°1

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A1	**Concevoir & planifier des cycles, séances et exercices**	Construire une progression adaptée au projet du club, aux publics et aux exigences techniques et réglementaires.
A2	**Conduire, adapter et sécuriser les séances**	Faire apprendre, réguler les situations pédagogiques et garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
A3	**Animer des séances de karaté et disciplines associées**	Animer un groupe, transmettre des savoirs techniques et pédagogiques, et maintenir une dynamique de pratique sécurisée et motivante pour favoriser l'apprentissage
A4	**Évaluer sa pratique, ses licenciés et ses assistants**	S'assurer de l'efficacité de son intervention, la progression des pratiquants et la qualité de l'action des assistants du club.

A1 Concevoir et planifier des cycles, des séances et des exercise (16h)

De l'analyse des besoins à la préparation de séances et de cycles cohérents planifiés dans le temps.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A1.1 Programmer une saison, un cycle et une progression *Définition des objectifs, ordonnancement des contenus, articulation avec le projet du club et les échéances fédérales.*	C1.1 Définir les orientations d'une saison ou d'un cycle afin de donner une cohérence aux apprentissages. C1.2 Organiser une progression technique, physique et éducative afin de conduire les pratiquants vers des objectifs identifiés. C1.3 Intégrer les échéances de grades, rencontres ou compétitions et les temps de récupération afin d'adapter la programmation au calendrier fédéral.	• Formation en présentiel (4h) • Formation Ouverte à Distance (1h)
A1.2 Préparer une séance et des exercices d'enseignement *Choix des situations, consignes, critères de réussite, variantes, matériel et organisation de l'espace.*	C1.4 Définir les objectifs, contenus et étapes d'une séance afin de favoriser des apprentissages observables et sécurisés. C1.5 Sélectionner des exercices, consignes et critères de réussite adaptés afin de rendre la progression accessible aux différents pratiquants. C1.6 Prévoir des variantes, aménagements et modalités d'organisation afin d'anticiper l'hétérogénéité du groupe et les besoins spécifiques. C1.7 Vérifier l'adéquation de l'espace, du matériel et des effectifs afin de prévenir les risques avant la séance.	• Formation en présentiel (4h) • Formation Ouverte à Distance (1h)
A1.3 Intégrer la transversalité entre les différentes disciplines de la Fédération *Mobiliser les complémentarités entre les différentes disciplines fédérales afin d'enrichir les apprentissages et la pratique des licenciés.*	C1.8 Identifier les principes techniques et pédagogiques communs aux différentes disciplines fédérales. C1.9 Adapter et transférer les acquis d'une discipline à une autre afin d'enrichir la progression des pratiquants.	• Formation en présentiel (3h)
A1.4 Analyser les publics et le contexte de pratique *Recueil des attentes, observation du niveau, identification des contraintes et ressources.*	C1.10 Recueillir les caractéristiques, attentes et acquis des pratiquants afin d'identifier leurs besoins d'apprentissage dans le contexte du club. C1.11 Repérer les contraintes de l'environnement de pratique, les ressources disponibles et les besoins d'adaptation, notamment liés au handicap, afin de définir un cadre d'intervention réaliste.	• Formation en présentiel (2h) • Formation Ouverte à Distance (1h)

A2 Conduire, adapter et sécuriser les séances (23h)

Une intervention pédagogique observable, inclusive et maîtrisée sur le plan de la sécurité.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A2.1 Accueillir le groupe et installer le cadre de pratique *Accueil, vérifications préalables, présentation des objectifs et règles, mise en activité progressive.*	C2.1 Accueillir les pratiquants et vérifier les conditions de participation afin de repérer toute information susceptible d'influer sur la séance. C2.2 Présenter les objectifs, consignes et règles de sécurité en vérifiant leur compréhension afin de créer un cadre clair et responsabilisant. C2.3 Installer un climat respectueux et inclusif afin de favoriser l'engagement, la coopération et la confiance des pratiquants.	• Formation en présentiel (2h)
A2.2 Conduire les apprentissages techniques et pédagogiques *Démonstration, explication, observation, correction, gestion du rythme et des interactions.*	C2.4 Mobiliser plusieurs méthodologies pédagogiques (expositive, interrogative, active et expérientielle, démonstrative, ...) en utilisant un vocabulaire adapté afin de rendre les attendus compréhensibles ; C2.5 Observer les réalisations et identifier les écarts significatifs afin de fournir des corrections individualisées et immédiatement mobilisables. C2.6 Réguler le rythme, les consignes et les situations pédagogiques selon les réponses du groupe afin de maintenir l'engagement et la progression.	• Formation en présentiel (7h)
A2.3 Adapter l'enseignement aux différents publics *Différenciation pour enfants, adolescents, adultes, seniors et personnes en situation de handicap.*	C2.7 Adapter les objectifs, consignes, rythmes et critères de réussite aux caractéristiques des pratiquants afin de soutenir une progression accessible à chacun. C2.8 Mettre en place des aménagements raisonnables, notamment pour les personnes en situation de handicap, afin de garantir leur participation dans des conditions sécurisées. C2.9 Gérer l'hétérogénéité du groupe par des organisations différenciées afin de préserver une dynamique collective et des apprentissages individualisés.	• Formation en présentiel (4h) • Formation Ouverte à Distance (3h)
A2.4 Garantir la sécurité des pratiquants et intervenir en cas d'incident *Surveillance, prévention des comportements à risque, arrêt ou adaptation de l'activité, conduite à tenir.*	C2.10 Intégrer les notions d'anatomies et de physiologies nécessaires à la pratique du karaté et des disciplines associées afin de prévenir les blessures éventuelles C2.11 Appliquer et faire respecter les règles de sécurité tout au long de la séance afin de prévenir les accidents et de protéger les pratiquants et les tiers. C2.12 Repérer les signes de fatigue, de douleur ou de comportement à risque afin d'adapter ou d'interrompre une situation sans délai. C2.13 Intervenir de manière proportionnée en cas d'incident ou d'accident, en mobilisant les procédures d'alerte et de secours, afin de limiter les conséquences.	• Formation en présentiel (7h)

A3 Animer des séances de karaté et disciplines associées (13h)

Un enseignant à la posture motivante, favorisant l'acquisition des savoirs.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A3.1 **Présenter et mettre en activité les pratiquants** *Présenter les objectifs et les consignes afin d'organiser une mise en activité rapide et adaptée des pratiquants.*	C3.1 Présenter les objectifs et le déroulement de la séance en adaptant son discours aux caractéristiques et au niveau des pratiquants. C3.2 Donner et reformuler des consignes claires, concises et adaptées afin de permettre une mise en activité rapide. C3.3 Réaliser ou faire réaliser des démonstrations techniques en mettant en évidence les critères essentiels de réalisation et de réussite..	• Formation en présentiel (4h)
A3.2 **Conduire et dynamiser la pratique du groupe** *Animation des situations d'apprentissage afin de maintenir l'engagement, la motivation et la progression des pratiquants.*	C3.4 Adopter une posture, un placement et une communication favorisant l'attention, l'engagement et la motivation des pratiquants. C3.5 Adapter les situations, les consignes, les groupes ou le niveau de difficulté en fonction des réactions et des capacités des pratiquants C3.6 Apporter des corrections et des feedbacks adaptés afin de favoriser la progression.	• Formation en présentiel (5h)
A3.3 **Réguler la séance et garantir les conditions de pratique favorables à l'apprentissage** *Adaptation du déroulement de la séance pour garantir la sécurité, la qualité de la pratique et des conditions favorables à l'apprentissage.*	C3.7 Veiller au respect des règles et des consignes de sécurité tout au long de la séance C3.8 Identifier les situations ou comportements susceptibles de perturber la pratique et intervenir de manière adaptée. C3.9 Mobiliser et coordonner, le cas échéant, les assistants en leur attribuant des rôles et des consignes adaptés.	• Formation en présentiel (4h)

A4 Évaluer sa pratique, ses licenciés et ses assistants (6h)

Un instructeur évaluant son action, la progression de ses pratiquants, et qui accompagne les ressources pédagogiques qui composent le club.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A4.1 Evaluer son action personnelle et l'impact de ses choix pédagogiques sur les pratiquants *Analyse des choix pédagogiques afin d'améliorer les séances et leur impact sur les pratiquants*	C4.1 Analyser sa pratique pédagogique afin d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration C4.2 Mesurer les effets de ses choix pédagogiques sur l'apprentissage, la progression et l'engagement des pratiquants. C4.3 Adapter ses méthodes et ses interventions en fonction des résultats observés et des besoins des pratiquants	• Formation en présentiel (2h)
A4.2 Évaluer les acquis et ajuster la progression des pratiquants *Observation des progrès, bilan, retour d'expérience,, traçabilité et reprogrammation.*	C4.4 Définir des indicateurs et situations d'observation afin d'apprécier les acquis techniques, tactiques et comportementaux. C4.5 Formuler un retour constructif et compréhensible afin d'aider le pratiquant à identifier ses réussites et ses axes de progression. C4.6 Analyser les résultats de la séance ou du cycle afin d'ajuster les objectifs, contenus et modalités des interventions suivantes.	• Formation en présentiel (2h)
A4.3 Évaluer l'action des assistants dans le cadre de séances et d'exercices dans le club *Observation de l'intervention des assistants afin de les accompagner et d'améliorer leur action auprès des pratiquants.*	C4.7 Identifier les points forts et les axes d'amélioration des assistants dans leur intervention pédagogique. C4.8 Formuler des retours et des conseils adaptés afin d'accompagner la progression et l'autonomie des assistants. C4.9 Vérifier l'adéquation de leurs interventions avec les objectifs, les consignes et les conditions de sécurité de la séance.	• Formation en présentiel (2h)

Bloc de compétences n°2 : Connaissance de l'environnement associatif et fédéral (11h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°2

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A5	**Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club**	Comprendre le fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.
A6	**Se situer dans l'organisation fédérale et mobiliser ses ressources**	Comprendre l'organisation fédérale afin d'identifier et mobiliser les ressources utiles à son activité et aux pratiquants.
A7	**Promouvoir les valeurs et l'éthique fédérales**	Adopter et transmettre les valeurs fédérales afin de favoriser une pratique respectueuse, inclusive et responsable

A5 Se situer dans l'organisation et le fonctionnement du club (4h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A5.1 Identifier les acteurs et le fonctionnement du club *Connaissance de l'organisation du club, de ses acteurs et de leurs rôles.*	C5.1 Connaître les acteurs et leurs rôles au sein du club C5.2 Identifier les instances et les principales modalités de fonctionnement de l'association.	• Travaux en préformation (2h)
A5.2 Inscrire son action dans le fonctionnement du club *Intégration de son activité dans l'organisation et les orientations du club.*	C5.3 Situer son rôle et ses responsabilités en tant qu'enseignant C5.4 Collaborer avec les dirigeants, enseignants, assistants et bénévoles dans le respect du rôle de chacun	• Travaux en préformation (1h)
A5.3 Participer à la vie associative du club *Implication dans les temps forts, projets et actions de la vie du club.*	C5.5 Contribuer aux actions et temps forts organisés par le club C5.6 Relayer auprès des pratiquants les informations utiles à la vie du club	• Travaux en préformation (1h)

A6 Se situer dans l'organisation fédérale et mobiliser les ressources (4h)

Comprendre l'organisation de la Fédération, ses acteurs et son fonctionnement afin de maîtriser son environnement de pratique.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A6.1 Identifier l'organisation et les acteurs fédéraux *Connaissance de l'organisation fédérale, de ses structures et de ses principaux acteurs*	C6.1 Identifier les différents échelons et structures de l'organisation fédérale C6.2 Identifier les rôles des principaux acteurs et instances fédérales.	• Travaux en préformation (1h) • Formation Ouverte à Distance (1h)
A6.2 Mobiliser les ressources et dispositifs fédéraux *Utilisation adaptée des outils, ressources et dispositifs proposés par la fédération*	C6.3 Identifier les outils, services et dispositifs proposés par la Fédération C6.4 Utiliser les ressources fédérales adaptées aux besoins de son activité et des pratiquants.	• Travaux en préformation (1h)
A6.3 Accompagner le pratiquant dans son parcours fédéral *Accompagnement du licencié dans les différentes étapes et possibilités de son parcours fédéral.*	C6.5 Informer les pratiquants sur les possibilités de parcours au sein de la Fédération C6.6 Orienter les pratiquants vers les dispositifs et interlocuteurs adaptés à leur projet.	• Travaux en préformation (1h)

A7 Promouvoir les valeurs et l'éthique fédérales (3h)

Adopter et transmettre les valeurs fédérales afin de favoriser une pratique respectueuse, inclusive et responsable

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A7.1 Transmettre les valeurs fédérales aux licenciés *Promotion des valeurs, principes et comportements portés par la fédération.*	C7.1 Identifier les valeurs éducatives, citoyennes et éthiques portées par la Fédération C7.2 Sensibiliser les pratiquants à ces valeurs dans le cadre de la pratique.	• Travaux en préformation (1h)
A7.2 Favoriser un environnement respectueux et inclusif *Création d'un cadre de pratique fondé sur le respect, l'inclusion et la bienveillance.*	C7.3 Adopter une posture exemplaire et conforme aux valeurs fédérales. C7.4 Favoriser des comportements respectueux, inclusifs et responsables au sein du groupe.	• Travaux en préformation (1h)
A7.3 Prévenir les comportements contraires à l'éthique *Vigilance face aux comportements inappropriés et aux atteintes aux principes éthiques.*	C7.5 Repérer les comportements ou situations contraires aux valeurs et à l'éthique fédérales, ainsi que tous les types de violences (physiques, morales, psychologiques, sexuelles, ...) C7.6 Intervenir ou alerter de manière adaptée dans le respect de son rôle et des procédures applicables (Article 40, plateforme signalement FFK, Signalsports, ...)	• Travaux en préformation (1h)

Bloc de compétences n°3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (10h)

Architecture retenue pour le Bloc de Compétences n°3

ACTIVITÉ	INTITULÉ	FINALITÉ
A8	Participer à un stage d'arbitrage ou de juge départemental	Comprendre le fonctionnement du club afin d'identifier sa place, son rôle et ses responsabilités au sein de la structure.
A9	Participer à un évènement fédéral officiel	Comprendre l'organisation fédérale afin d'identifier et mobiliser les ressources utiles à son activité et aux pratiquants.

A8 Participer à un stage d'arbitrage ou de juge départemental (5h)

Comprendre l'organisation du club, ses acteurs et son fonctionnement afin d'y exercer son rôle d'enseignant.

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A8.1 Mobiliser les règles d'arbitrage dans son enseignement *L'intégration des règles d'arbitrage dans l'enseignement..*	C8.1 Identifier les principales règles applicables aux situations de pratique. C8.2 Intégrer les critères d'arbitrage et de jugement dans les situations pédagogiques C8.3 Expliquer les règles aux pratiquants afin de favoriser leur compréhension et leur autonomie.	• Formation en stage (3h)
A8.2 Développer une posture de décision et de communication *Une prise de décision objective et une communication adaptée.*	C8.4 Prendre une décision à partir de faits et de critères observables C8.5 Communiquer une décision ou une consigne de manière claire et adaptée. C8.6 Adopter une posture impartiale, maîtrisée et respectueuse dans ses interventions.	• Formation en stage (2h)

A9 Participer à un évènement fédéral officiel (5h)

ACTIVITÉS ET TÂCHES SIGNIFICATIVES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
A9.1 Accompagner les pratiquants dans le cadre d'un évènement fédéral *Soutien des pratiquants dans leur participation à un événement fédéral.*	C9.1 Adopter une posture d'accompagnement adaptée avant, pendant et après l'événement. C9.2 Informer les pratiquants sur le déroulement et les règles de l'événement.	• Formation en stage (3h)
A9.2 Exploiter l'expérience fédérale dans son activité d'instructeur *Le réinvestissement de l'expérience fédérale dans l'activité d'enseignement.*	C9.3 Identifier les enseignements utiles issus de la participation à l'événement. C9.4 Réinvestir les situations observées pour enrichir sa pratique pédagogique.	• Formation en stage (2h)

1.3.4. Modalités d'évaluation par bloc de compétences

BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR – BLOC DE COMPÉTENCES N°1

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Épreuve certificative du BC1 — Conception, conduite et animation d'activités en sécurité
L'évaluation permet d'apprécier la capacité du candidat à préparer, conduire, adapter, sécuriser et analyser une séance de karaté ou discipline associée, conformément aux activités et compétences du bloc n°1.
Les grilles d'évaluation sont transmises par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation à chaque Responsable Départemental des Formations.

ÉTAPES	DURÉE	MODALITÉS	FINALITÉS
1. Élaboration d'un plan de séance contextualisé d'un cycle de séance	60 min maximum	Les candidats élaborent simultanément un plan de séance à partir d'un thème tiré au sort. Le plan porte sur une séance de leur choix en lien avec le thème, et est contexctualisé dans un cycle de séance global *(ex : Cette séance est la séance n°3 du cycle ..... portant sur ..... et composé des séances aux objectifs suivants : S1 :..... S2 : .....)*	**Évaluer la capacité du candidat à planifier, concevoir et structurer une séance cohérente**, adaptée au thème proposé, au public concerné et aux objectifs pédagogiques visés.
2. Animation de séance	20 min maximum	Le candidat anime la séance contexctualisée préparée en amont. Le jury un ou plusieurs extraits de la séance. Les autres candidats constituent le public test, (5 « plastrons » à minima), le responsable de l'épreuve réparti les candidats en interdisciplinarité ou de manière homogène en fonction du nombre et des profils.	**Évaluer la capacité du candidat à conduire et animer une situation pédagogique**, à transmettre des contenus adaptés, à réguler son intervention et à garantir des conditions de pratique sécurisées.
3. Entretien avec le jury	10 min maximum	À l'issue de la mise en situation pédagogique, le candidat échange avec le jury sur la séance réalisée et, plus largement, sur ses choix et conceptions pédagogiques en lien avec les objectifs du cycle.	**Évaluer la capacité du candidat à analyser et justifier ses choix pédagogiques**, à porter un regard critique sur son intervention et à proposer des adaptations pertinentes, questionner les compétences non observées.

COMPOSITION DU JURY	**Chaque jury est composé de 2 évaluateurs.** Les évaluateurs sont titulaires du CQP, du TFP Moniteur Professionnel ou d'un diplôme de niveau supérieur.
CONTENUS ÉVALUÉS	Planification et conception d'un cycle de séances et d'exercices · adaptation au public · animation pédagogique · sécurité des pratiquants · analyse de sa pratique
VALIDATION	Le candidat valide l'épreuve lorsque la majorité des compétences est validée **et que l'ensemble des compétences liées à la sécurité est acquis.**

BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR – BLOC DE COMPÉTENCES N°2
PROTOCOLE D'ÉVALUATION

Épreuve certificative du BC2 — Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
L'évaluation porte sur la maîtrise des notions essentielles relatives au fonctionnement du club, à l'organisation fédérale, aux ressources de la Fédération ainsi qu'aux valeurs et à l'éthique fédérales.
Les grilles d'évaluation sont transmises par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation à chaque Responsable Départemental des Formations.

ÉTAPES	DUREE	MODALITÉS	FINALITÉ
1. QCM d'auto-évaluation	30 min maximum	Un QCM d'auto-évaluation est réalisé à partir des supports de préformation transmis aux candidats en amont du début de la formation.	Permettre au candidat de se situer sur les connaissances attendues et identifier les notions nécessitant une révision.
2. Correction collective et interactive	2h maximum	Le QCM est corrigé collectivement avec le formateur responsable. Les questions et leurs réponses servent de support à une reprise interactive des notions essentielles du bloc de compétences.	Consolider les connaissances, expliciter les réponses attendues et permettre aux candidats de questionner les notions insuffisamment maîtrisées.
3. QCM d'évaluation	30 min maximum	Lors de la séance suivante, le candidat réalise un QCM d'évaluation. Celui-ci est corrigé et fait l'objet d'une notation.	Vérifier individuellement l'acquisition des connaissances essentielles du BC2.

COMPOSITION DU JURY	**Chaque jury (correcteur) est composé de 1 à 5 évaluateurs/correcteurs.** Les évaluateurs/correcteurs sont titulaires du DIF ou BFI, CQP ou TFP Moniteur Professionnel ou d'un diplôme de niveau supérieur.
CONTENUS ÉVALUÉS	**Les connaissances constitutives du BC2** Fonctionnement et acteurs du club · organisation et acteurs fédéraux · ressources et dispositifs fédéraux · parcours du pratiquant · valeurs, éthique, inclusion et prévention des comportements contraires à l'éthique.
VALIDATION	**QCM d'évaluation final** La validation du bloc repose sur le résultat obtenu au QCM final selon le seuil de réussite défini par la Fédération.

PROTOCOLE D'ÉVALUATION

BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR – BLOC DE COMPÉTENCES N°3

Modalité d'évaluation

Participation à l'environnement de compétitions officielles ou de manifestations fédérales, à l'échelon départemental, régional ou national.

COMPÉTITION OFFICIELLE

- Aide à la logistique.
- Enregistrement et pesée des compétiteurs.
- Comptabilisation des points des compétiteurs.
- Suivi de l'avancée des poules et des tableaux.
- Initiation aux logiciels de gestion des compétitions : Wyniwyg, Artymédia.

ÉVÈNEMENT FÉDÉRAL

- Aide à la logistique.
- Accueil des participants.
- Enregistrement des stagiaires.
- Aide au déroulement de l'évènement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Préparation et installation de la salle
- Accueil et émargement des participants
- Appui logistique pendant l'Assemblée Générale
- Rangement et clôture de l'évènement

STAGE D'ARBITRAGE OU DE JUGE

- Participation aux temps théoriques consacrés aux règles d'arbitrage ou de jugement.
- Observation du rôle, du placement et des interventions des arbitres ou juges.
- Mise en situation pratique d'arbitrage ou de jugement sous la supervision des formateurs.
- Application des règles essentielles et utilisation des gestes, signaux ou critères de décision adaptés à la discipline.

VALIDATION DE LA PARTICIPATION

Le responsable de formation gère le recueil des disponibilités des stagiaires et leurs inscriptions auprès des organisateurs.

À l'issue de la participation, il valide et signe les attestations complétées par les organisateurs sur la base du formulaire type, téléchargeable sur le site internet fédéral.
L'attestation est téléchargeable en Annexes du présent règlement.

1.3.5. Ressources pédagogiques

Les contenus pédagogiques, fiches techniques, capsules vidéo et supports de formation sont élaborés par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation de la FFKDA de la main des Responsables départementaux des Formations à travers des groupes de travail en visioconférence pendant la fin de la saison 2025/2026.

Ils sont mis à disposition des Écoles Départementales de Formation via l'espace collaboratif des Responsables Départementaux des Formations afin de garantir une harmonisation des contenus sur l'ensemble du territoire.

N.B. : Le BFI ne peuvent pas être obtenu par la VAE.

1.4. Le certificat de Body Karate

Le Certificat de Body Karaté est organisé par la ligue Régionale seule ou en partenariat avec d'autres ligues. Cette certification permet à tout licencié, titulaire ou non du 1er Dan, Duan ou Dang, d'animer cette activité, au sein d'un club existant affilié à la FFKDA et en conformité avec les statuts fédéraux. Le CBK ne permet pas d'ouvrir un club. La formation est ouverte à tous les pratiquants de body karaté, même non diplômés, ainsi qu'aux titulaires du DAF, DIF, CQP, TFP, BEES1, BEES2, DEJEPS et DESJEPS.

La certification est obtenue à l'issue d'une formation organisée par le responsable technique régional de Body Karaté sous l'autorité du Directeur Technique de la ligue régionale.

1.4.1. Prérequis :

- ✓ Avoir 18 ans ;
- ✓ Être licencié à la FFKDA depuis 3 ans minimum dont l'année en cours ;
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de secourisme.

1.4.2. Objectifs

- Enseigner le body karaté en pleine autonomie ;
- Organiser la pratique en toute sécurité lors des séances ;
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

1.4.3. Volume de la formation

Le volume global est de 32 heures dont 4h de pré formation, 24 heures de formation en centre et 4 de participation fédérale.

Certificat Body Karaté				
Bloc de compétences	**Préformation à distance (PD)**	**Formation en présentiel (FP)**	**Participation fédérale (PF)**	**TOTAL**
BC1 : Enseignement et animation		**6h**		**6h**
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices.		2h		
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances.		4h		
BC2 : Environnement associatif et fédéral	**4h**	**2h**		**8h**
2A : Projet personnel d'évolution.	2h			

2B : Environnement du club. 2C : Environnement fédéral.	2h	0h30 1h30		
BC3 : ParticiMusique et mouvement		**8h**	**4h**	**12h**
3A : Connaissances générales. 3B : Musique et mouvement 3C : Participation à deux stages Body Karaté.		4h 4h	4h	
Mise en situation et évaluation		**8h**		**8h**
Volume total :	**4h**	**24h**	**4h**	**32h**

Un candidat à la formation CBK bénéficie d'allègements concernant la préformation (le BC2, Environnement associatif et fédéral 4 heures), s'il est titulaire d'un des diplômes suivants :

- BFA, BFI, DAF ; DIF ; CQP ; TFP ; BPJEPS ; BEES 1 et 2 ; DEJEPS ; DESJEPS.

La participation à la coupe de France classique de body karaté ou à l'open free style body Karaté ou au stage national de formation continue Body Karaté allège des 4 heures de préformation.

1.4.4. Planification de la formation

Organisation de la formation

1 **Préformation** **4 heures**	Au minimum 10 jours avant le début de la formation en Ligue Régionale, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques par le responsable technique régional Body Karaté de la formation. Ils devront les avoir étudiées avant le début de la formation.

2 **Formation en centre** **24 heures**	Les stagiaires doivent être présents lors des cours dispensés sous la responsabilité du responsable technique de Body Karaté de la Ligue Régionale. Le responsable technique Body Karaté de la formation établit la liste des présents par la tenue d'une feuille d'émargement pour chaque demi-journée.

3 Participation Fédérale 4 heures	Ce temps concerne les heures de participation à un stage fédéral (régional ou national) de Body karaté. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) visé par le responsable régional de Body Karaté..

Volume total de 32 heures à planifier selon les principes suivants

Préformation (4 heures)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins 10 jours avant le début de la formation.

Formation en centre (24 heures)

Pour la formation, le volume en présentiel en Ligue Régionale a été établi pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation de 8 heures par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

Une seule formule de planification est possible :

- Une formation de trois jours sur un week-end ou plusieurs weekends ;
- Une évaluation finale pour l'obtention du CBK sur une journée supplémentaire à la formation.

La répartition par jour peut se dérouler ainsi :

- Exemple 1 : 8 heures samedi (BC2 et BC1), 8 heures dimanche (BC3) et 8 heures le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation)
- Exemple 2 : 8 heures samedi (BC2 et BC1), 8 heures le samedi suivant (BC3) et 8 heures le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation).

Participation fédérale (4 heures)

Les heures de participation au stage fédéral Body Karaté doivent être effectuées lors de la saison d'inscription en formation.

1.4.5. Réferentiel de la formation

Les responsables techniques de la formation Body Karaté devront utiliser les fiches des contenus qui seront mises à leur disposition.

BC1 : Enseignement et animation (6 heures)

1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices en BK	PAD	FP	PF
• Connaitre les objectifs du body karaté • Connaître la différence entre un objectif (développer une habilité motrice) et les moyens pour l'atteindre (les exercices proposés) ; • Savoir se placer, s'exprimer et montrer face à un groupe d'élèves ; • Savoir mettre en œuvre un exercice en s'assurant du respect des consignes techniques et de sécurité. • Savoir évaluer et corriger les élèves de façon globale ou individuelle ; • Savoir adopter une attitude et un discours adaptés aux caractéristiques du public en termes d'âge, de niveau et de motivation.		2h	
Totaux		2h	

1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances en BK	PAD	FP	PF
- Connaître les caractéristiques de base des différents publics selon leur âge : adolescents, adultes, seniors ; - Connaître les rudiments anatomiques et physiologiques permettant d'anticiper les risques de blessure et d'assurer la sécurité des pratiquants.		1h	
- Connaître les principes de l'élaboration d'un plan de séance : respect du thème, choix de l'objectif final et des objectifs intermédiaires, enchaînement logique et progressif des différentes phases, consignes techniques et de sécurité, minutage ; - Savoir appliquer ces principes pour créer un plan de séance en se basant sur le modèle de l'activité, les caractéristiques du public, les bases anatomiques et physiologiques ; - Savoir mettre en place une progressivité d'apprentissage entre les séances pour former des cycles.		2h	
Savoir mettre en œuvre les différentes parties d'une séance : - L'échauffement ; - L'activation cardio-respiratoire ;		1h	

- Le renforcement musculaire ; - Le retour au calme avec la phase des étirements.			
Totaux		**4h**	

Évaluation du BC1
<u>Présentation d'un enchainement Body Karaté</u> Lors de la deuxième journée de formation (UF3 Musique et mouvement), le candidat se verra remettre un thème de séance pour la préparation d'un enchainement de Body Karaté à présenter lors de son évaluation. Il présentera son enchainement en situation pédagogique avec un groupe de stagiaire. <u>Mise en situation</u> Les stagiaires sont répartis en groupes d'environ 5 personnes, afin que lorsque l'un des stagiaires anime sa séance les autres servent de public test (plastron). Pendant une durée maximale de 15 minutes le candidat anime des extraits de sa séance que le jury aura choisis dans le plan de séance. <u>Entretien</u> Après sa mise en situation le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury, qui le questionnera sur sa séance et de façon plus large sur ses conceptions de l'enseignement. <u>Retour collectif sur les points clés de la formation</u> Lorsque les mises en situation du groupe sont terminées, le jury effectue une synthèse avec les candidats des points clés des prestations. Aucune appréciation individuelle en rapport avec les notes n'est donnée. *Protocole d'évaluation :* Chaque jury est composé de 2 personnes dont l'un est titulaire du CBK. La durée maximale consacrée à un candidat est de 30 minutes : mise en situation (15 minutes) + Entretien (10 minutes) + Harmonisation du jury et attribution de la note (5 minutes). L'évaluation totale prend environ : 0h30 x 5 candidats + 0h30 de retour collectif = 3h00 environ Si le nombre de candidats est inférieur à 5, le temps résiduel sera mis à profit pour approfondir le retour collectif sur les points clés.

BC2 – Environnement associatif et fédéral (6 heures)

2A : Environnement du club	**PAD**	**FP**	**PF**
- Connaître les grands principes la loi de 1901 sur la liberté d'association ;	1h		

- Connaître les bases l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale, des enseignants) ; - Connaître les partenaires locaux (mairie, communauté de communes).			
- Connaître les grands principes de la gestion comptable ; - Connaître les modalités selon lesquelles un enseignant bénévole peut percevoir des remboursements de frais.	0h30		
- Connaître le processus de création d'un club et de son affiliation à la FFKDA ; - Connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité des salles.	0h30		
Totaux	**2h**		

2B : Environnement fédéral	**PAD**	**FP**	**PF**
L'intérêt de la licence : - Connaître la réglementation de la licence FFKDA et le passeport sportif ; - Connaître les garanties de base d'assurances proposées lors de la prise de licence (responsabilité civile et individuelle accident) ainsi que le défaut d'information ; - Connaître le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique.	1h	0h30	
- Connaître les bases de l'organisation et du fonctionnement des différentes instances fédérales : comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales, niveau national ; - Connaître les activités fédérales proposées aux publics enfants, jeunes et adultes.	1h		
Totaux	**2h**	**0h30**	

2C : Environnement spécifique du Body karaté	**PAD**	**FP**	**PF**
- Savoir définir le Body Karaté ; - Connaitre les prérogatives du Certificat Body karaté ; - Connaitre la SACEM et respecter les droits et redevances des auteurs et compositeurs ; - Connaitre les chiffres clés et évènements principaux du Body karaté.		1h30	
Totaux		**1h30**	

Évaluation du BC2
<u>Tirage au sort des thèmes</u> Lors du jour de l'évaluation, le candidat tirera au sort 3 sujets respectivement dans les thèmes suivants référent au BC2 : 2A : Environnement du club 2B : Environnement fédéral 2C : Environnement spécifique du Body karaté <u>Exposé</u> Le candidat disposera de 10 minutes pour exposer les 3 sujets tirés au sort. <u>Entretien</u> Après son exposé le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury.

BC3 : Musique et Mouvement (12 heures)

3A : La structure musicale	PAD	FP	PF
- Connaitre la structure musicale : Repérer le tempo, les phrases et blocs musicaux ; Décomposer les blocs. - Connaitre les sites internet et outils pédagogiques utilisés		4h	
Totaux		**4h**	

3B : Musique et parties spécifiques de la séance	PAD	FP	PF
Savoir utiliser quelle musique pour : - L'échauffement ; - La partie cardio ; - Le renforcement musculaire ; - Le retour au calme et/ou le stretching.		4h	
Totaux		**4h**	

3C : Participation à 2 stages Body Karaté	PAD	FP	PF
Participer à 2 stages régionaux ou fédéraux de Body karaté dans l'année de formation			4h
Totaux		**4h**	

Évaluation du BC3
Cette évaluation sera associée à l'évaluation du BC1, ce BC étant l'outil de l'activité.

1.4.6. Validation de la formation

Afin d'obtenir le CBK, le candidat doit suivre intégralement la formation. Le service national de formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN.

Le responsable régional body karaté doit envoyer son bordereau de résultats à l'Institut National de l'Emploi et de la Formation à : formation@ffkarate.fr avec les feuilles d'évaluation ainsi qu'un tableau Excel mis à disposition sur la plateforme de formation. Ce tableau comprendra les informations complètes des candidats afin de procéder à une enquête d'honorabilité.

L' Institut National de l'Emploi et de la Formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN

II. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.1. LE TFP « MONITEUR PROFESSIONNEL KARATE, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

Diplôme professionnel de niveau 3 – Fiche RNCP n°40597

Le Titre à finalité professionnelle (TFP) Karaté, Wushu et Disciplines Associées permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé. Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.

Le TFP porte sur la participation au fonctionnement d'une structure sportive, la mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure et la mobilisation de techniques pour la conduite des activités en sécurité.

2.1.1. Prérequis obligatoires à l'entrée en formation

- ✓ Être âgé de 18 ans minimum ;
- ✓ Être ceinture noire 2e Dan, Duan ou Dang minimum ;
- ✓ Avoir la licence FFK de la saison sportive en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

2.1.2. Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique dans les structures affiliées à la Fédération Française de Karaté (FFK) ;
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation dans les structures affiliées à la FFK ;
- Aider au développement des structures dans la pluralité des disciplines ;
- Préparer et accompagner des pratiquants jusqu'en compétition de niveau régional.

2.1.3. Organisation de la formation

La formation est construite autour de 3 blocs de compétences (BC) :

- BC1 : Participer au fonctionnement et au développement d'une structure dans le domaine d'activités karaté, wushu et disciplines.
- BC2 : Contribuer à l'organisation de projets s'inscrivant dans le projet de la structure dans le domaine d'activité du karaté, wushu et disciplines associées.
- BC3 : Concevoir et conduire en sécurité les activités dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées.

La durée de la formation du TFP « Moniteur Professionnel Karaté, Wushu et Disciplines Associées » s'élève à 195 heures. Ce volume horaire est minoré au regard des blocs de compétences d'ores et déjà obtenus par le candidat, ou peut l'être au regard des allègements de formation établis lors du positionnement.

Toutes les informations portant sur Le Règlement de la certification sont à retrouver sur www.ffkarate.fr.

III. LES DIPLÔMES D' ÉTAT

3.1. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, mention « karaté, Wushu et Disciplines Associés » (BPJEPS)

La formation est organisée par le CREPS IDF (Châtenay-Malabry), après avoir été habilitée par la DRJSCS. Une session sera organisée lors de la saison 2026/2027 (date à définir). Cette formation est ouverte exclusivement au titulaire du CQP « MAM » ou « APAM » ou du TFP « Moniteur Professionnel »

3.1.1. Prérequis (à l'entrée en formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum ;
- ✓ Être ceinture noire 2e Dan, Duan ou Dang minimum ;
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- ✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- ✓ Avoir le CQP MAM ou APAM ;
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation organisé par le CREPS IDF.

3.1.2. Objectifs

- Réaliser des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération ;
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances ;
- Développer la pratique du karaté et des disciplines associées ;
- Intervenir au sein de différentes structures ou établissements.

3.1.3. Volume et contenu

Le volume total de la formation est de 374 heures

Formation en centre	Stage en situation
224h	150h

Le titulaire du CQP MAM ou APAM bénéficie des équivalences des UC1 et UC3, ne lui reste à valider que les UC2 et UC4.

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (Équivalence avec le CQP MAM ou APAM) ;

UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées (Équivalence avec le CQP MAM ou APAM) ;

UC4 – Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

3.1.4. Modalités d'inscription

Contacter le CREPS IDF Tél : 01 41 87 20 30

PRIX : 2 464 € (TARIF 27/03/2019) + 25€ (FRAIS DE DOSSIER)

3.2. Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports mention « karaté et Disciplines Associés » (DEJEPS)

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en lors de la saison 2026/2027.

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif, mention karaté et disciplines associées est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

3.2.1. Prérequis (à l'entrée en formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- ✓ Être ceinture noire 2e Dan, Duang ou Dang minimum ;
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- ✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- ✓ Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 2ème dan) ;
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

3.2.2. Objectifs

- Animer en club et diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics ;
- Entrainer de l'initiation au perfectionnement ;
- Former des enseignants ;
- Coordonner des projets régionaux ou départementaux.

3.2.3. Volume et contenu

Le volume total de la formation est de 1200 heures.

Formation en centre	Stage en situation
700h	500h

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Concevoir un projet d'action ;

UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;

UC3 - Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans le karaté et ses disciplines associées ;

UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

3.2.4.Modalités d'évaluation

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

3.2.5.Modalités d'inscription

Pas de session de formation organisée pour la saison 2026/2027

3.3. Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports Mention « karaté et Disciplines Associés » (DESJEPS)

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel lors de la saison 2026/2027

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 6 d'expertise technique et de direction.

3.3.1. Prérequis à l'entrée en formation

- ✓ Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- ✓ Être ceinture noire 3e Dan, Duan ou Dang minimum ;
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- ✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- ✓ Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 3ème dan) ;
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

3.3.2. Objectifs

- Enseigner en club, diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics ;
- Entrainer dans un centre de perfectionnement
- Former des enseignants ;
- Coordonner des projets nationaux et régionaux.

3.3.3. Volume et contenu

Le volume total de la formation est de 1200 heures

Formation en centre	Stage en situation
700h	500h

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Construire la stratégie *d'une organisation du secteur ;*

UC2 – Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;

UC3 - Diriger un système d'entraînement en karaté et disciplines associées ;

UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

3.3.4.Modalités d'évaluation

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

IV. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : VAE

4.1. Présentation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme en faisant reconnaître les compétences acquises au cours de votre parcours professionnel.

Si vous encadrez ou avez encadré des activités en karaté, wushu ou disciplines associées, ce dispositif vous permet d'accéder au diplômes professionnels dans le champ du karaté et des disciplines associées sans suivre une formation classique.

4.2. DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE POUR LE TFP MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES

La démarche se réalise directement en ligne via la plateforme France VAE, selon un parcours simplifié :

Dans un premier temps, vous déposez votre candidature en décrivant votre expérience. Celle-ci fait ensuite l'objet d'une étude de faisabilité afin de vérifier qu'elle correspond bien au diplôme visé.

Une fois cette étape validée, vous constituez votre dossier de validation. Un accompagnement peut vous être proposé pour vous aider à structurer votre dossier et à préparer votre passage devant le jury.

Enfin, vous présentez votre parcours devant un jury qui évalue vos compétences au regard des exigences du diplôme. À l'issue de cet entretien, le jury peut attribuer le diplôme en totalité, partiellement, ou formuler des préconisations notamment de suivi de tout ou partie des blocs de compétences par actions de formations complémentaires.

4.3. DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE POUR LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS D' ÉTAT

La démarche VAE pour les Diplômes d' État se déroule principalement en trois étapes :

1. Demande de recevabilité auprès de la DRAJES de votre Région

Le candidat constitue et transmet un dossier de recevabilité à l'administration compétente. Cette première étape permet à la DRAJES de vérifier que la demande peut être engagée au regard du diplôme visé et de l'expérience présentée. Après instruction, le candidat reçoit une décision de recevabilité lui permettant de poursuivre sa démarche de VAE.

2. Constitution du dossier de validation

Une fois déclaré recevable, le candidat constitue son dossier de validation (VAE). Il y décrit et analyse les expériences et activités exercées en lien direct avec les compétences attendues par le référentiel du diplôme.

3. Passage devant le jury VAE

Le dossier est présenté à un jury compétent pour le diplôme concerné, selon le calendrier national des jurys VAE. Le jury apprécie les compétences acquises au regard des exigences du diplôme et peut prononcer une validation totale ou partielle. En cas de validation partielle, le candidat conserve la possibilité de poursuivre son parcours afin d'acquérir les compétences restant à valider.

V. LES FORMATIONS NATIONALES CONTINUES

Au sein de la Fédération Française de Karaté, la formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir de nombreuses compétences tout au long de son parcours. Elle permet à tous les acteurs de la FFK, salariés, bénévoles, dirigeants, professeurs, de développer de nouvelles compétences sur plusieurs thématiques, appelés certificats :

- Certificat n°4 : Accessibiliser la pratique
- Certificat n°5 : Accompagner les pratiquants à la compétition
- Certificat n°6 : Encadrer les publics cibles
-

La saison passée, la FFK a réorganisé son architecture de formation continue. Conçue à partir de plus de 4 500 retours de professeurs sollicités en janvier 2025, cette nouvelle organisation vise à répondre aux besoins directs des licenciés, sur des thématiques émergentes directement des retours de terrain.

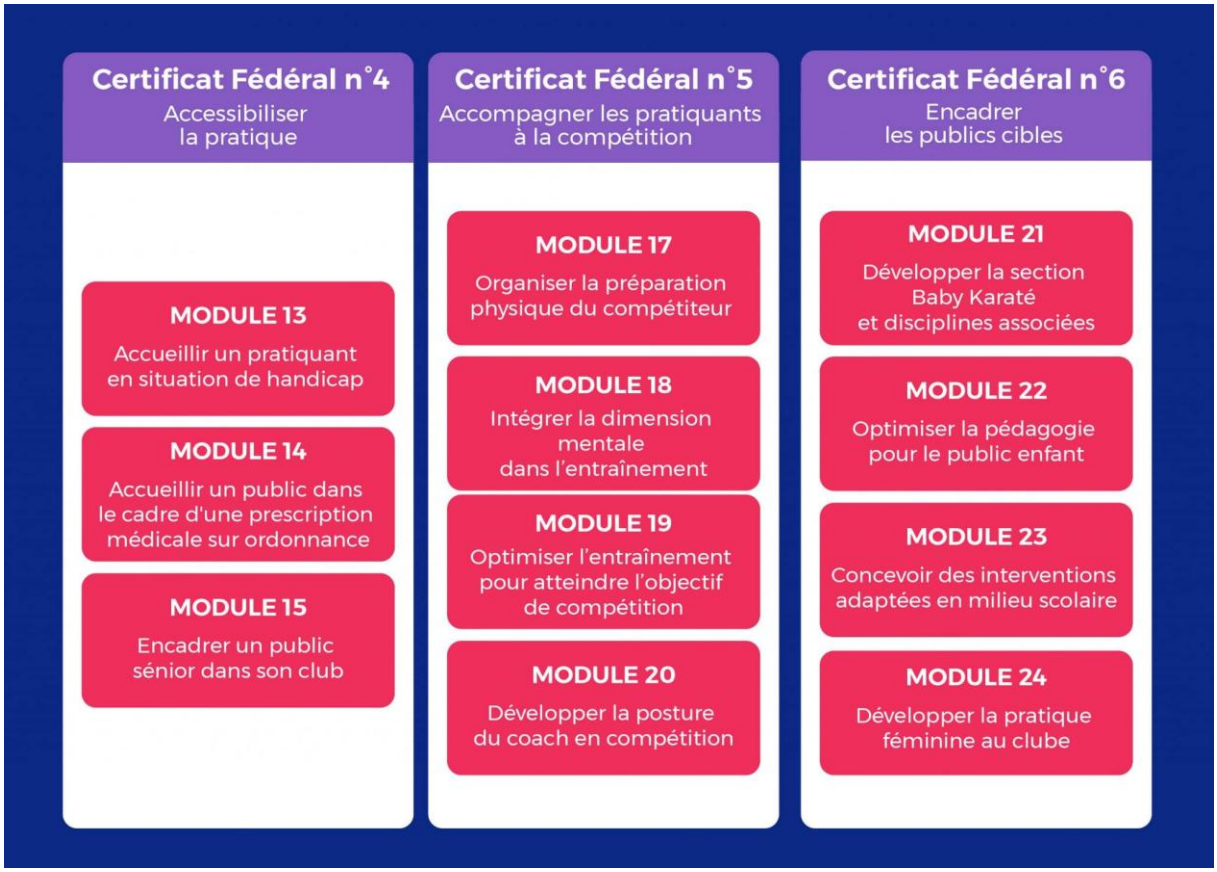

Les informations utiles et les modalités d'inscriptions sont à retrouver sur le site internet de la Fédération Française de Karaté : www.ffkarate.fr

Annexe A : Les attestations

Attestation de participation Fédérale

Dans le cadre du BFA (10 heures) et du BFI (10 heures)

Objectifs : Être capable de :

1. Procéder à l'enregistrement des compétiteurs
2. Encadrer à la pesée des compétiteurs
3. Suivre la comptabilisation des points des compétiteurs,
4. Assurer l'avancée des poules et tableaux
5. Participer au stage d'arbitrage (selon la discipline) départemental

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur .....

Président(e) du C.D. .....

Certifie que Madame, Monsieur .....

A participé à l'organisation de la (des) manifestation(s) suivante(s) :

Manifestation N°1 : Titre de la manifestation : ..... Date : ..... Durée : .....

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1		
2		
3		
4		

Manifestation N°2 : Titre de la manifestation : ..... Date : ..... Durée : .....

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1		
2		
3		
4		

Objectif n°5 : Stage d'arbitrage ou de juge (selon la discipline) Date : ..... Durée : .....

Niveau Départemental
Appréciations :

Nom et signature du responsable de la formation :

A ..... le ..... ;

Nom et signature du responsable de l'arbitrage :

A ..... le ..... ;

Nom et signature du président :

A ..... le ..... ;

Attestation de formation en club

Dans le cadre du BFI

Comité Départemental de : .....
École Départementale de Formation

CANDIDAT :

NOM : ..... Prénom : .....

Numéro de licence : .....

Nom du club : ..... Numéro d'affiliation : .....

A) Attestation d'assiduité

NOM Prénom du professeur encadrant	Lieu	Période (jour/mois/année)	Signature du président ou du professeur principal

B) Rapport de stage

PARTIE 1 : Présentation de la structure

- Historique ;
- Objectifs de la structure (projet pédagogique de la structure…) ;
- Relations avec son environnement (relations avec différents partenaires : collectivités territoriales, fédération et organes déconcentrés…) ;
- Organisation administrative et juridique ;
- Présentation du public accueilli.

PARTIE 2 : Contenu des interventions pédagogiques

- Plans de quatre séances au choix (avec commentaires).

PARTIE 3 : Bilan

- Bilan personnel de son action ;
- Bilan et appréciation du professeur encadrant.

C) Présentation du rapport de stage

Exposé	Entretien
Avis et observations :	**Avis et observations :**

À ....., le .....

Noms et signatures des membres du jury :

Nom et signature du responsable de la formation :

Annexe B : Les financements de formation

De nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation.

- Plan de développement des compétences
- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte personnel de formation (CPF) de transition
- Congé de formation professionnelle (agents publics)
- les aides individuelles à la formation (aides qualif emploi ; aide individuelle à la formation (AIF) ; contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- les dispositifs de formation en alternance (reconversion ou promotion par alternance (PROA) ; le contrat de professionnalisation ; le contrat d'apprentissage)
- les frais de formation déductibles des impôts
- le financement par les caisses de retraites
- l'indemnisation chômage pendant la formation

Plan de développement des compétences

Depuis le 1er janvier 2019, l'action de formation peut être réalisée en tout ou partie à distance ou en situation de travail. Elle peut également se dérouler hors temps de travail dès lors qu'elle n'est pas obligatoire et que vous avez donné votre accord. La durée maximale de la formation est fixée en accord avec votre employeur, ou à défaut de 30 heures par an.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Sont éligibles au financement CPF toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d'obtenir un bloc de compétences. Sont également éligibles au CPF la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le CPF vous permet de bénéficier d'un crédit annuel de 500 € par année, plafonné à 5 000 € sur 10 ans.

Compte Personnel de Formation (CPF) de transition

Il remplace le congé individuel de formation depuis le 1er janvier 2019.

Le CPF de transition professionnelle vous permet de financer une action de formation certifiante dans le cadre de votre projet de transition professionnelle et de percevoir une rémunération pendant la formation.

Vous bénéficiez d'un positionnement préalable au suivi de la formation afin d'identifier vos acquis professionnels permettant d'adapter la durée du parcours de formation proposé.

Congé de formation professionnelle (agents publics)

Ce congé de formation professionnelle concerne les agents de la fonction publique d'Etat, Territoriale et Hospitalière. **Pour plus d'informations :** Le congé de formation professionnelle (portail de la Fonction publique).

Aides individuelles à la formation

L'AIDE QUALIF EMPLOI

Cette aide du Conseil Régional de Bretagne permet de financer une partie du coût des formations éligibles. **Pour plus d'informations et retirer un dossier :** l'aide Qualif Emploi (site de la Région Bretagne).

L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION (AIF)

Cette aide permet de financer une partie du coût de votre formation dès lors que vous êtes demandeur(euse) d'emploi inscrit(e) à Pôle emploi, ou dans le cadre d'un accompagnement CSP.

LE CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

Le CSP est proposé par votre employeur dès lors que vous êtes salarié(e) d'une entreprise de moins de 1 000 personnes et que vous faites l'objet d'une procédure de licenciement économique.

Sa durée est fixée à 12 ou 15 mois maximum et vise à favoriser votre retour à l'emploi de manière durable par le biais d'un accompagnement individuel et, si besoin, par le biais d'une formation

Dispositifs de formation en alternance

LA RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (PROA)

La ProA remplace la période de professionnalisation et peut être mobilisée, à votre initiative ou à celle de votre employeur, dans une optique d'évolution ou de réorientation professionnelle, dans le cadre d'une formation en alternance

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui vise l'acquisition d'une qualification professionnelle par une formation en alternance conciliant formation théorique en centre de formation et activités professionnelles en entreprise.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 6 à 12 mois ou d'un contrat à durée indéterminée.

La durée du contrat à durée déterminée, peut être allongée jusqu'à 24 voire 36 mois par accord de branche, pour certains publics ou pour certaines qualifications.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permet de suivre une formation en alternance conciliant formation théorique en centre de formation et activités professionnelles en entreprise et vise l'acquisition d'une qualification professionnelle, validée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, ou autre titre.

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif dès lors que vous êtes âgé(e) de 16 à 29 ans révolus.

Frais de formation déductibles des impôts

Si vous n'avez pas obtenu de prise en charge de vos frais de formation, il vous est possible d'opter pour le régime des frais réels pour votre imposition. Cette disposition est possible dès lors que l'ensemble de vos frais de formation professionnelle (coût de la formation, frais de transport et d'hébergement, intérêts d'emprunt) dépasse la déduction légale forfaitaire de 10 %.

Financement par les caisses de retraites

Certaines caisses de retraite complémentaires disposent d'un budget d'aide à la formation de leurs cotisants.

Pour plus d'informations : contactez votre caisse de retraite complémentaire afin de connaître les modalités d'attribution des aides existantes.

Indemnisation chômage pendant la formation

Vous êtes inscrit(e) à France Travail et vous bénéficiez du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Vous percevez, à ce titre, l'Allocation d'aide au retour à l'emploi Formation (ARE Formation), dès lors que :

- Vous démarrez votre formation dans le cadre d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi que vous avez élaboré avec votre conseiller emploi;

Annexe C : Les diplômes de secourisme

Depuis le 1er **juillet 2024**, le diplôme de secourisme de référence est le PSC (Premiers Secours Citoyen).
Il s'agit du nouveau nom du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) qui existait depuis 2007 et qui remplaçait lui-même l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) qui existait, elle, depuis 1991.
Les diplômes admis en équivalence du PSC sont les suivants :

- Attestation de Formation aux Premiers Secours ;
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) ;
- Brevet National de Secourisme ;
- Brevet National des Premiers Secours ;
- Certificat de sauveteur-secouriste du travail (recyclage à jour) ;
- Brevet de brancardier secouriste ;
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Brevet de secouriste de la protection civile.

Attention : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense ainsi que les diplômes de premiers secours délivrés par les pays étrangers (sauf Monaco) ne sont pas considérés comme équivalents.

Les personnes titulaires du Brevet Européen des premiers secours doivent faire une demande d'équivalence auprès de la Croix Rouge Française *(Source : circulaire du 15 novembre 2002).*

Certaines professions dispensent de passer le PSC :
Par note d'information n° 394/DSC8 du 25 mars 1993, il a été admis que : « la dispense de l'attestation de formations aux premiers secours était accordée aux détenteurs du diplôme d'État dans les disciplines suivantes » :

- Médecine,
- Vétérinaire,
- Chirurgien-dentiste,
- Sage-femme,
- Pharmacie,
- Infirmier (e) diplômé d'État.

Il est recommandé d'effectuer un recyclage de son diplôme de secourisme tous les 2 ans.

Annexe D : Le sommaire et volume horaire des capsules vidéos Formation Ouverte à Distance des Diplômes Fédéraux

1. Présentation de JAF (1min 22s)
2. Présentation du BFA (2min)
3. Présentation du BFI (2min 45s)
4. La pédagogie : le plan de séance (6min 50s)
5. La pédagogie active (4min)
6. La pédagogie démonstrative (4min)
7. La pédagogie interrogative (3min 40s)
8. La pédagogie corrective (4min 15s)
9. La pédagogie par objectifs (PPO, 4min 20s)
10. Connaissance du public enfant (3 min 45s)
11. Connaissance du public adolescent (2min 45s)
12. Connaissance du public adulte (4min)
13. Connaissance du public senior (3 min 40s)
14. Environnement fédéral : ouvrir un club (6min 33s)
15. Environnement fédéral : organigramme de la FFK (4min)
16. Physiologie/Anatomie : les filières énergétiques (4min 35s)
17. Physiologie/Anatomie : les blessures (7 min)

SAISON 2026-2027

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39, Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr